

Grille de lecture du bulletin du premier degré

Les évaluations formatives

Les évaluations à valeur formative font partie intégrante de l'apprentissage qu'elles permettent de réguler. Au travers des différentes productions de l'élève, elles posent un regard analytique et diagnostique sur :

- la maîtrise des ressources (savoir, savoir-faire et attitude face au travail) ;
- les stratégies d'apprentissage ;
- les réalisations de tâches ;
- la maîtrise des compétences exercées et évaluées lors de la période concernée.

La détermination de la lettre (TB, B, S ou I) attribuée pour chaque branche est une appréciation générale du travail journalier qui tient compte :

- du nombre de compétences atteintes par rapport au nombre de compétences évaluées ;
- du niveau de maîtrise de chacune des compétences évaluées ;
- en guise d'encouragement, de la bonne qualité du travail réalisé tant en classe qu'à domicile.

Les évaluations certificatives

Les évaluations certificatives ont lieu à l'issue du degré, c'est-à-dire à la fin de la deuxième année commune. Elles ont pour but de mesurer le degré de maîtrise des compétences (M : maîtrisé, NM : non maîtrisé) qu'a atteint l'élève à travers la qualité de ses productions dans les cours de la formation commune. Les activités complémentaires ne sont donc pas concernées par cette certification. Le niveau de maîtrise attendu est concrétisé lors d'une session d'examen de juin dans des épreuves externes pour les cours de mathématique, français, sciences, néerlandais et d'étude du milieu. Les autres cours de la formation commune font l'objet d'épreuves certificatives internes et sont programmées avant cette session.

La certification à l'issue du degré

Si chaque professeur établit un diagnostic quant au niveau de maîtrise des compétences de l'élève dans sa discipline avant d'entrer en délibération, la sanction certificative appartient au conseil de classe qui prendra une décision collégiale et solidaire. Cette décision peut s'assortir de conseils d'orientation motivés par les différents types d'évaluation qui ont été menés tout le long du degré. Les données recueillies lors des évaluations formatives, en ce compris celles qui concernent les cours d'activité complémentaire, sont utiles à cet effet.

Exemples partiels de bulletins

En première commune

Fonction : réguler les apprentissages et l'enseignement

Pourcentage (60/80=75%)

	Evaluations formatives				
Formation commune	P1	P2	P3	P4	JUIN
L.M. 1 Néerlandais (4h)	S	I	S	S	75
C1 - Savoir-écouter (25)	12		7	12	20
C2 - Savoir-parler (25)	10	9	14	15	15
C3 - Savoir-lire (15)	15	4	12	10	15
C4 - Savoir-écrire (15)		12	12	10	10
C5 - Savoirs et savoir-faire linguistiques (20)	5	6	5	12	

Compétence non évaluée lors de cette période

Compétence non évaluée à l'examen

En deuxième commune et dans l'enseignement différencié

Fonction : établir les niveaux de maîtrise
(M : maîtrisé NM : non maîtrisé)

	Evaluations formatives				Evaluation certificative
Formation commune	P1	P2	P3	P4	JUIN
Français (6h)	B	I	S	B	62
C1 – Savoir-lire (40)	15		15		NM
C2 - Savoir-écrire (30)	25	9	18	21	M
C3 – Savoir-écouter/Savoir-parler (30)	25	10	25		M